



La famille durable, au-delà des fascinations biotechniques

Rapport des POISSONS ROSES dans le cadre de la révision des lois bioéthiques, juin 2018

Présentation en vue d'une audition à l'Assemblée Nationale

A l'occasion de la révision des lois bioéthiques, les Poissons Roses, courant de chrétiens, à gauche, souhaite présenter à la Représentation Nationale le rapport issu d'un groupe de travail, animé par Bertrand du Marais et qui a auditionné un large panel de personnalités. Ce travail se situe dans le droit fil des réflexions engagées par notre courant dès 2016 avec la parution du manifeste A CONTRE COURANT (2016, Ed. Cerf).

L'audition ou la contribution de mouvements homosexuels à nos travaux nous a confortés dans notre attitude de respect et d'écoute bienveillante, en particulier face à la souffrance exprimée par ces personnes. Pour autant, aussi respectables qu'ils soient, ces désirs personnels ne justifient pas que le Législateur prenne un acte positif pour étendre l'Assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes homosexuelles ou aux femmes seules.

En effet, **cette question est d'autant plus cruciale qu'elle remet en cause, à terme, le rôle même du Législateur, voire sa raison d'être.**

- 1^{er} constat : l'extension de l'AMP par la loi, au nom d'une « égalité de désir », conduit à la disparition de la Loi comme émanation de la volonté générale et en sape finalement le fondement.

Dans son dernier avis, le Conseil consultatif nationale d'éthique (CCNE) se fonde clairement sur le primat du désir qui justifierait d'ouvrir aux couples d'homosexuelles un traitement qui répond aujourd'hui exclusivement à une prescription médicale. Il le justifie « pour pallier la souffrance induite par une infécondité résultant d'une orientation personnelle ». C'est en réalité le statut et le rôle de la Loi qui sont ainsi directement remis en cause.

Naturellement, on sait depuis longtemps que certaines dispositions législatives peuvent être inspirées par tel ou tel groupe d'intérêt. Encore ces législations s'appuient-elles, toujours, sur un intérêt général : volonté de mener des politiques publiques positives ou nécessité de prévenir des risques ou des désordres, dont la lutte contre des discriminations *objectives*. Pour la première fois, une loi pour étendre l'AMP consacrerait *l'égalité de désir* comme motif – unique, comme l'ont précisé, et le Conseil d'Etat, et le CCNE - pour que, dans toute sa symbolique, son prestige social mais aussi son autorité morale, intervienne le Législateur. Avec cette affirmation de la reconnaissance du primat de l'intérêt *de* collectifs sur l'intérêt général, la loi ne se fonde plus sur aucune valeur transcendante, même Républicaine comme le sont par exemple les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

A terme, si le pouvoir législatif n'est mu que par des désirs, alors **il n'est plus besoin d'un lieu où s'arbitrent les volontés particulières pour satisfaire l'intérêt collectif. La société n'aura donc plus besoin d'un Parlement Républicain.**

Face à l'extrême gravité de ces évolutions et à la rapidité des sauts technologiques, il est donc indispensable de prendre du temps et de rassembler le plus largement possible.

=> Les Poissons Roses émettent donc le vœu que les lois sociétales requièrent, par modification de la Constitution, une majorité des 2/3.

2^{ème} constat : le sujet majeur pour la société française est la somme de difficultés que rencontrent *des millions* de familles, et particulièrement celles qui sont éclatées.

Institution essentielle de notre société, la famille est bousculée par les évolutions démographiques qui allongent la jeunesse, étirent la durée de vie des couples bien au-delà de la période de procréation et d'éducation des enfants puis transforment notre appréhension de la vieillesse. Les améliorations des diagnostics prénataux et des codages du génome instillent dès à présent une sélection violente qui aboutira prochainement à un eugénisme non-dit mais bien réel.

La rupture des liens du couple concerne environ *deux millions d'enfants*, dont la vulnérabilité doit être au centre de nos préoccupations. De proche en proche, cette fragilisation concerne entre 10 et 15% de la population française, bien au-delà des quelques centaines de naissances attendues par l'extension de l'AMP. A l'heure où la soutenabilité devient essentielle dans tous les domaines, il nous apparaît indispensable de réfléchir de façon globale à la famille et à la société que nous voulons pour demain.

=> Nous demandons la réunion d'Etats Généraux de la famille durable.

- 3^{ème} constat : L'extension de l'AMP conduira inéluctablement à la GPA et à la marchandisation du corps humain.

Etendre l'AMP aux couples d'homosexuelles et aux femmes seules, autoriser la gestation pour autrui (GPA) qui en sera la conséquence, conduiront nécessairement à l'invasion, dans la sphère de l'intimité, non seulement *du contrat* comme mode de régulation mais aussi *du marché* qui lui est intimement lié. Cette marchandisation est inéluctable compte tenu du déséquilibre actuel entre offre et demande de sperme, qui témoigne d'ailleurs d'une indifférence des hommes à l'égard du don de gamète. Avec l'acceptation de l'euthanasie, de tels mouvements remettraient en cause des principes de base qui équilibrent jusqu'à présent notre société : le respect de la dignité de la vie, le caractère inviolable de la personne humaine, la non commercialisation des organes et du corps, la filiation comme don reçu d'autrui.

=> Les Poisson Roses préconisent le statu quo sur l'extension de la PMA : ni législation supplémentaire, ni interdiction nouvelle mais un appel à la responsabilité des intéressées. Ils refusent catégoriquement l'ouverture de la GPA.

=> Les Poissons Roses attirent l'attention sur la nécessaire étude d'impact qui devra expliquer les modalités concrètes de la mise en œuvre de la loi.

www.poissonsroses.org

Contacts presse : Patrice.obert@poissonsroses.org ; bdumarais@poissonsroses.org